

Appel à projets Améliorer la qualité de vie de personnes en situation d'handicap lié à une maladie rare dans l'arrondissement de Liège

Une initiative du Fonds Philippe et Paul Claes, géré par la Fondation Roi Baudouin

Contexte

Le Fonds Philippe et Paul Claes a été créé à l'initiative de Paul Claes et de son frère Philippe. Depuis son adolescence, Paul Claes était atteint d'une maladie rare. Il était fortement limité dans ses activités et il devait souvent se rendre à l'hôpital pour se faire soigner. Malgré cet handicap, il tenait à rester indépendant et à mener une vie sociale active. C'était un défi quotidien pour lui, mais en même temps il se sentait bien soutenu par son entourage, tant dans sa vie privée que professionnelle. A la suite du décès de Paul en 2023, le Fonds Philippe et Paul Claes a été activé au sein de la Fondation Roi Baudouin. Le Fonds veut encourager et financer des initiatives qui rendent la vie plus facile, plus agréable et plus riche pour les personnes souffrant d'un handicap dû à une maladie rare, et pour leurs proches. Dans une première phase, le Fonds se concentre sur des initiatives dans [l'arrondissement de Liège](#) où Paul avait choisi de s'installer. Dans les années qui suivent, d'autres régions du pays peuvent être couvertes.

Appel à projets 2024-2025

Ce premier appel à projets se focalise sur un large éventail d'initiatives qui améliorent la qualité de vie de personnes en situation de handicap grave. Le **handicap** peut être physique, psychique, intellectuel, émotionnel... mais il doit être directement **lié à une maladie rare** telle que définie par l'Union Européenne (une maladie affectant moins de 5 personnes sur 10 000 dans la population générale).

Les initiatives doivent aider à atténuer les limitations physiques, mentales ou autres auxquelles ces personnes et leur entourage sont confrontées. Elles doivent les aider à réaliser pleinement leur potentiel personnel, social et/ou professionnel.

Il peut par exemple s'agir de projets au bénéfice de personnes en situation de handicap à la suite d'une maladie rare qui :

- sensibilisent la société à leur condition spécifique
- contribuent efficacement à leur inclusion/intégration dans la société
- créent des réseaux sociaux/plateformes d'échange avec les pairs, la famille, les amis (points de rencontre, activités, médias sociaux...) dans un objectif d'entraide et de partage d'information
- aident à s'adapter aux besoins évolutifs de la vie quotidienne (infrastructure, cadres de vie, méthodes de travail, contacts à distance, transport...)
- offrent des moments de répit pour les familles concernées
- portent une attention spécifique à l'intégration des jeunes à l'école : activités, soutien à l'apprentissage, contacts mutuels, stages, vacances...

(liste non exhaustive)

La recherche médicale et le développement de médicaments ne sont pas éligibles.

Les demandes relatives aux frais généraux ou au soutien structurel d'une organisation ne sont pas recevables.

Procédure, critères d'éligibilité et critères de sélection

Critères d'éligibilité

Le candidat

- est une organisation reconnue à finalité non commerciale
- n'est pas un individu
- est établie et développe ses activités dans (une ou plusieurs communes de) l'arrondissement de Liège (la liste des municipalités appartenant à cet arrondissement peut être consultée ici: www.liege-metropole.be/la-metropole/)
- le/la responsable de l'organisation-candidate est âgé de plus de 18 ans

Le projet

- s'adresse à des groupes de personnes en situation de handicap lié à une maladie rare telle que défini par l'Union européenne (une maladie affectant moins de 5 personnes sur 10 000 dans la population générale) et/ou leur proches. L'aide directe à une personne individuelle n'est pas éligible
- est réalisé dans [l'arrondissement](#) de Liège et son impact se situe en cette région ou plus large
- est clairement défini en termes de contenu et de temps.
- est nouveau mais peut se réaliser dans un délai de 18 mois
ou existe déjà mais a besoin d'un financement supplémentaire pour se développer.
- Les demandes relatives aux frais généraux ou au soutien structurel d'une organisation ne sont pas recevables.
- Les demandes relatives à la recherche médicale et le développement de médicaments ne sont pas recevables.

Le dossier de candidature

- est dûment complété en français
- est introduit en ligne via le site web www.kbs-frb.be dans les délais prévus. Les candidatures papiers ne sont pas éligibles

Critères de sélection

Les dossiers de candidatures éligibles seront évalués par un jury indépendant sur base de critères bien définis.

Le projet, tel que décrit dans le dossier de candidature :

- répond à l'objectif de l'appel et à la mission du Fonds
- est bien construit et clairement structuré
- est faisable en termes financiers, logistiques et temporels
- ne concerne pas les frais généraux d'une organisation ou le soutien structurel
- apporte une plus-value démontrable pour un nombre de personnes suffisamment large

Fonds Philippe et Paul Claes

- est conçu en coopération étroite avec les bénéficiaires finaux , c'est-à-dire les personnes en situation de handicap dû à une maladie rare et/ou leurs proches
- est permanent/durable dans le temps ? ou il peut être reproduit ou servir d'exemple à d'autres organisations
- est introduit par le porteur de projet qui dispose des compétences et du temps nécessaires à la réalisation du projet. Il/elle est entouré (e) par une équipe avec de bonnes connaissances du sujet et de l'expérience pertinente

Soutien financier

- Un budget total de € 50.000 est disponible pour financer cet appel. Un soutien financier de €2500 à max. €12.500 € peut être attribué par projet, couvrant maximale 18 mois d'activités. Le jury pourra utiliser la totalité du budget disponible s'il estime pouvoir sélectionner un nombre suffisant de projets de qualité. Le jury peut également décider de n'allouer qu'une partie du budget disponible
- Le co-financement est autorisé et même encouragé

Timing

- Date limite de dépôt du dossier de candidature : 2 février 2025. Sur demande du jury, les candidat.e.s peuvent être invité.e.s à fournir des compléments d'informations sur leur projet
- Annonce des projets sélectionnés : 30 Avril 2025
- Les projets débuteront en septembre 2025 au plus tard et la durée maximale du financement est de 18 mois
- Les organisations intéressées doivent introduire un dossier de candidature en ligne, via le site web www.kbs-frb.be. Les candidatures papiers ne sont pas éligibles

Contact

- Pour des informations générales (comme les renseignements pratiques et techniques relatifs au dépôt du dossier de candidature) : 02 500 45 55 ou proj@kbs-frb.be.
- Pour des informations spécifiques sur le contenu de cet appel : Annemie T'Seyen 02 549 03 03 ou tseyen.a@kbs-frb.be.